

Déchets

Le saviez-vous ?

Un salarié produit en moyenne **140 kg de déchets** par an. Le tri permet de **réduire de 25 %** les déchets mis en décharge. Légalement, les entreprises sont seules responsables de l'élimination des déchets qu'elles génèrent :

- ▶ les emballages doivent faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'une valorisation,
- ▶ les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques en fin de vie (DEEE) peuvent faire l'objet d'une reprise par le fournisseur,
- ▶ les déchets dangereux (cartouches, piles, peintures, etc.) doivent faire l'objet d'une collecte spécifique,
- ▶ un certain nombre d'autres déchets peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques (médicaments, pneus usagés, textiles, etc.).

Les gestes simples

- ▶ Réutilisez le matériel de classement (pochettes, classeurs...).
- ▶ Limitez la consommation d'eau en bouteille.
- ▶ Interrogez vos fournisseurs sur la reprise des DEEE et sur le respect de leurs obligations.
- ▶ Triez les déchets dangereux en quantité dispersée (pots de peinture, piles, ...) et éliminez-les via une filière agréée.
- ▶ Sensibilisez les employés et la clientèle sur les déchets.
- ▶ Utilisez des cartouches d'encre rechargeables.

Contactez votre conseiller CCI

Valérie MAYER

03 83 85 54 82 – 06 32 13 68 11

v.mayer@nancy.cci.fr

Les Solutions



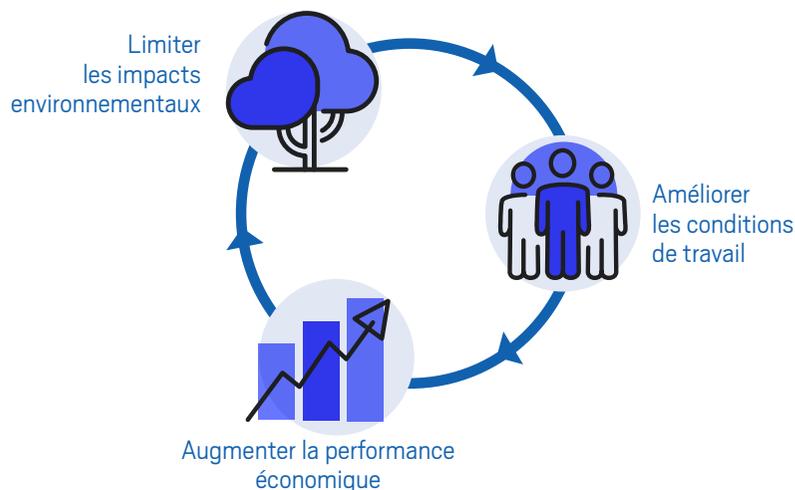
SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Face à la raréfaction des ressources naturelles, la logique actuelle d'économie de marché, fondée sur un modèle linéaire de consommation « extraire-fabriquer-consommer-jeter », atteint ses limites. L'enjeu est aujourd'hui de changer de paradigme en passant à un modèle économique respectant l'environnement et répondant à l'enjeu de la raréfaction des ressources.

Vous souhaitez mettre en place une démarche de développement durable dans votre entreprise ?

Il s'agit de limiter les impacts environnementaux, améliorer les conditions de travail et augmenter la performance économique de l'entreprise



Les points essentiels pour vous engager dans cette démarche

- ▶ Donnez-vous les moyens d'accroître votre performance globale : environnementale, sociale et économique.
- ▶ Limitez les risques.
- ▶ Répondez au mieux aux exigences de vos clients et donneurs d'ordre.
- ▶ Prenez en compte tous les avis influents sur votre entreprise : clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, collectivités locales, société civile, associations, ...

Pour amorcer votre démarche environnementale, voilà quelques actions simples et peu coûteuses à réaliser dans votre société. N'hésitez pas à approfondir vos connaissances pour améliorer vos gestes quotidiens.

Transports et déplacements

Le saviez-vous ?

C'est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre des activités de bureau.

Les déplacements professionnels et les trajets domicile/travail génèrent chaque année 12 millions de tonnes d'émission de CO₂. Les 3/4 de ces trajets se font en voiture, avec en général, une seule personne à bord. Enfin, 1/3 de l'utilisation des transports routiers correspond aux trajets domicile/travail.

Les gestes simples

- ▶ Profitez des trajets courts pour la marche ou le vélo.
- ▶ Prférez les transports en commun.
- ▶ Sensibilisez votre personnel aux conséquences de son mode de transport : stress, fatigue, coût, durée...
- ▶ Privilégiez les visioconférences ou réunions téléphoniques.
- ▶ Optimisez les rendez-vous en regroupant plusieurs réunions qui rassemblent les mêmes personnes.
- ▶ Formez-vous à la conduite souple, qui permet de réaliser jusqu'à 25 % d'économies de carburant et diminuer les risques d'accidents de 10 à 15 %.

Papiers et emballages

Le saviez-vous ?

La fabrication de papier et carton est très gourmande en énergie et en eau. Elle utilise des produits chimiques nocifs pour blanchir le papier. Les Français consomment en moyenne 177,8 kg de papier et carton par an.

Les gestes simples

- ▶ Imprimez seulement l'indispensable.
- ▶ Utilisez le recto verso ou l'impression deux pages par page.
- ▶ Réutilisez le verso des feuilles comme brouillon.
- ▶ Désabonnez-vous des publications et revues papier que vous ne lisez pas.
- ▶ Triez à la source les déchets d'emballage (cartons, films plastiques, palettes...).
- ▶ Ne mélangez pas les recyclables avec les ordures ménagères.
- ▶ Négociez avec vos fournisseurs pour qu'ils diminuent les suremballages, proposent des emballages réutilisables ou reprennent les emballages encombrants.
- ▶ Organisez le tri du papier dans vos locaux.